

**REGULARISATION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION  
ENVIRONNEMENTALE ET  
APPROBATION DU PLAN DE PRÉVENTION  
DES RISQUES LITTORAUX (PPRN)**

**Enquête publique**

**Certificat d'affichage de l'avis d'enquête**

Le Maire de la commune de  
certifie que l'avis d'enquête relatif à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet susvisé, a été  
publié par voie d'affichage aux emplacements réservés pour les communications officielles, 15  
jours au moins avant le début de l'enquête,  
soit à partir du :

et maintenu pendant toute la durée de celle-ci.

Fait à :

le

Le Maire,

**Ce Certificat est à renvoyer à la Préfecture à l'issue de l'enquête publique**  
**+ Délibération Conseil Municipal**